



SALAIRES 2024

Enveloppe globale de

4%

La Direction refuse la
reconstruction de la PPV
en 2024

Pour la CFE-CGC, cette dernière proposition est une des meilleures du marché, supérieure à l'inflation, avec une part significative d'augmentations générales pour tous les salariés.

Classes 1 à 4

Classes 5 à 7

Augmentations Générales (versées en janvier 2024)

2,8%

avec un minimum de 1 000 €
(soit 3,33% pour un salaire de 30 000 €)

2%

avec un minimum de 1 000 €
et maximum de 1 400 €

Augmentations Individuelles (versées T1.2024 à effet rétroactif de janvier)

1,2%

2%

Montants cibles de l'ensemble des variables revalorisés de 4%

La CFE-CGC a obtenu dans l'accord salaires que le budget de 4% aura vocation à être appliqué dans sa globalité et dans toutes les entreprises de la RSG.

Grâce à la signature de la CFE-CGC et de l'UDPA, nous évitons que la Direction n'impose les budgets, les planchers et les plafonds inférieurs suivants :

3,6% de budget global

Cadres : 1,6% d'AG avec **plafond** de 900 € et 2% d'AI (et pas d'AG pour les classes 7)

Non-cadres : 2,1% d'AG avec **plancher** de 720 € et 1,5% d'AI